

CAISSE DE PENSIONS MOBIL

Une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2022



Chers membres, chères assurées, chers assurés

Après une année précédente très positive, 2022 ne manquait pas de défis. La poursuite de la guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'interruption des chaînes d'approvisionnement et la hausse de l'inflation ont eu un impact considérable sur les marchés financiers. En bref, l'année boursière a été difficile et a pesé lourdement sur toutes les caisses de prévoyance.

Les évolutions négatives des bourses et des marchés financiers ont aussi affecté sensiblement la Caisse de pensions MOBIL, qui a obtenu un rendement négatif de 7,60 % sur l'ensemble de sa fortune – un chiffre peu réjouissant. Notre situation reste toutefois bonne et solide. Avec 103,91 %, le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 reste clairement dans la zone positive à la fin 2022. Les chiffres le montrent : même en période difficile, notre caisse de pensions se distingue par son bon financement et sa grande stabilité.

Sécurité grâce à un modèle d'assurance semi-autonome: alors que nous gérons 54 % du capital investi sous notre propre responsabilité, les quelque 46 % restants sont réassurés et rémunérés à un taux d'intérêt fixe. Cela nous permet de faire face aux fluctuations et incertitudes dans les mauvaises années boursières et d'amortir, au moins partiellement, les pertes. Comparé aux autres caisses de pensions en Suisse, notre résultat de placement en 2022 est supérieur à la moyenne d'environ deux points de pourcentage. La CP MOBIL est affiliée depuis des années à proparis, la fondation collective des arts et métiers suisses. Cette solution a également fait ses preuves dans la difficile année 2022.

Même si l'exercice écoulé a présenté certains obstacles, les personnes assurées auprès de la CP MOBIL ont une fois de plus bénéficié d'un taux d'intérêt supplémentaire. L'ensemble des avoirs de vieillesse a été rémunéré à 1,5 % en 2022 (soit 0,5 % de plus que le taux d'intérêt minimal selon la LPP). Les bénéficiaires de rentes de vieillesse ont reçu un montant supplémentaire et unique correspondant à une rente mensuelle (mais au minimum CHF 500.00). Pour répondre à un besoin de la clientèle, on a en outre décidé de compléter l'offre de plans de prévoyance.

Nous remercions sincèrement notre clientèle pour la confiance qu'elle nous a accordée ! Nous remercions aussi chaleureusement toute l'équipe, la Commission d'assurance, les associations affiliées et toutes les personnes qui, en cette année 2022 pleine de défis, ont fait preuve d'engagement pour garantir la sécurité de nos assurés même en ces temps de turbulences : vous pouvez compter sur la CP MOBIL.

Reto Jaussi,
Président Commission d'assurance

Roland Graf,
Directeur

Actifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Placements	900 689 624.62	997 840 073.72
Liquidités	55 382 396.88	39 145 301.43
Créances et prêts	37 717 559.74	32 101 284.29
Titres	797 416 416.00	916 215 236.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	4 282 250.00	4 487 250.00
Immeubles	5 891 000.00	5 891 000.00
Autres placements	2.00	2.00
Compte de régularisation actif	6 010 962.75	5 240 199.20
Actifs provenant de contrats d'assurance	765 639 644.00	766 009 531.00
Actifs	1 672 340 231.37	1 769 089 803.92

Passifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Engagements	13 772 476.30	17 364 265.23
Prestations de libre passage et rentes	13 430 767.80	16 480 550.07
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	341 708.50	883 715.16
Compte de régularisation passif	711 041.60	1 359 063.90
Réserves de cotisations de l'employeur	26 184 093.68	24 718 929.53
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	26 184 093.68	24 718 929.53
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 570 252 427.40	1 520 002 832.00
Capitaux de prévoyance des actifs	655 325 790.40	633 825 336.00
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	75 327 411.00	37 866 460.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	765 639 644.00	766 009 531.00
Provisions techniques	73 959 582.00	82 301 505.00
Réserves de fluctuation de valeurs	61 420 192.39	205 644 713.26
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	–	–
Situation en début de période	–	67 041 876.50
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–	–67 041 876.50
Passifs	1 672 340 231.37	1 769 089 803.92

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	123 141 131.85	119 604 834.06
Cotisations des salariés	51 408 014.35	50 594 930.50
Cotisations des employeurs et des indépendants	54 912 771.15	53 672 855.90
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–5 379 808.35	–7 793 729.55
Primes uniques et versements supplémentaires	14 167 095.40	13 096 682.46
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	6 844 972.50	8 741 070.55
Subsides du fonds de garantie	1 188 086.80	1 293 024.20
Prestations d'entrée	80 231 248.39	73 580 885.04
Apports de libre passage	78 864 403.99	71 793 263.59
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	1 366 844.40	1 787 621.45
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	203 372 380.24	193 185 719.10
Prestations réglementaires	–70 800 262.35	–72 163 326.60
Rentes de vieillesse	–25 450 425.30	–24 079 670.90
Rentes de survivants	–5 182 576.50	–4 457 884.90
Rentes d'invalidité	–4 649 149.80	–4 097 805.60
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–32 374 802.85	–38 605 001.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–3 143 307.90	–922 964.00
Prestations de sortie	–104 385 514.05	–117 406 949.05
Prestations de libre passage en cas de sortie	–98 239 811.60	–112 659 626.00
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–6 145 702.45	–4 747 323.05
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–175 185 776.40	–189 570 275.65
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–52 084 646.55	–527 419 158.00
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–2 567 348.90	–385 522 356.35
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–37 460 951.00	–37 866 460.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	8 341 923.00	–78 629 211.00
Rémunération du capital épargne	–18 933 105.50	–24 453 789.65
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–1 465 164.15	–947 341.00
Produits de prestations d'assurance	49 306 671.90	552 836 209.18
Prestations d'assurance	36 622 975.90	496 713 067.35
Part d'excédents provenant des assurances	12 683 696.00	56 123 141.83

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Charges d'assurance	-23 260 341.05	-92 806 054.85
Produits de prestations d'assurance	-17 488 642.30	-16 048 680.55
– Prestations d'assurance	–	–9 768.15
– Part d'excédents provenant des assurances	-16 089 797.80	-14 759 867.55
– Primes pour frais de gestion brutes	-1 398 844.50	-1 279 044.85
Apports uniques aux assurances	-4 966 815.35	-75 960 967.35
Cotisations au fonds de garantie	-804 883.40	-796 406.95
Résultat net de l'activité d'assurance	2 148 288.14	-63 773 560.22
Résultat net des placements	-141 240 608.36	104 062 568.08
Résultat des liquidités	-109 950.34	-168 050.42
Résultat des créances et prêts	–	-11 467.95
Résultat des titres	-138 151 462.75	107 149 513.52
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	45 417.95	63 217.95
Résultat des immeubles	156 608.65	118 256.85
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-14 268.75	-2 670.90
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	–	–
Frais de gestion de fortune	-3 166 953.12	-3 086 230.97
Dissolution / constitution de provisions non techniques	–	–
Autres produits	26 474.55	25 129.77
Produits de prestations fournies	26 474.55	23 629.60
Autres produits	–	1 500.17
Autres charges	-706 484.45	-735 302.33
Frais de gestion	-4 452 190.75	-4 307 015.54
Administration générale	-4 221 741.55	-4 074 161.19
Frais de marketing et de publicité	-76 647.20	-61 614.40
Activités de courtage	-68 675.95	-47 228.10
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-69 651.05	-106 547.85
Autorités de surveillance	-15 475.00	-17 464.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	-144 224 520.87	35 271 819.76
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	144 224 520.87	-102 313 696.26
Excédent de produits / charges	–	-67 041 876.50

Forme juridique et but

La Caisse de pensions MOBIL est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Jaussi Reto	Président	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Frehner Rolf	Vice-président	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Ackermann Kathrin	Membre	Représentant des sal.	09.11.2020–31.12.2022
Brandenberger Marco	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Camenisch Enrico	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Egger Yannick	Membre	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Ferrari Aldo	Membre	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Leuba Nicolas	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Oertle Heinz	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Pulfer Rudolf	Membre	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Späti Kurt	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
vacant	Membre	Représentant des sal.	

Adresse de l'organe d'exécution

Caisse de pensions MOBIL
Wölflistrasse 5, 3006 Berne

Téléphone

031 326 20 19

E-mail

info@pkmobil.ch

Organe de direction

Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS MOBIL
Directeur de la caisse de pensions : Roland Graf

Droit de signature

L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre.
Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld
Expert exécutant :
André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP

Organe de révision

Ernst & Young AG, Berne
Réviseur principal : Patrik Schaller

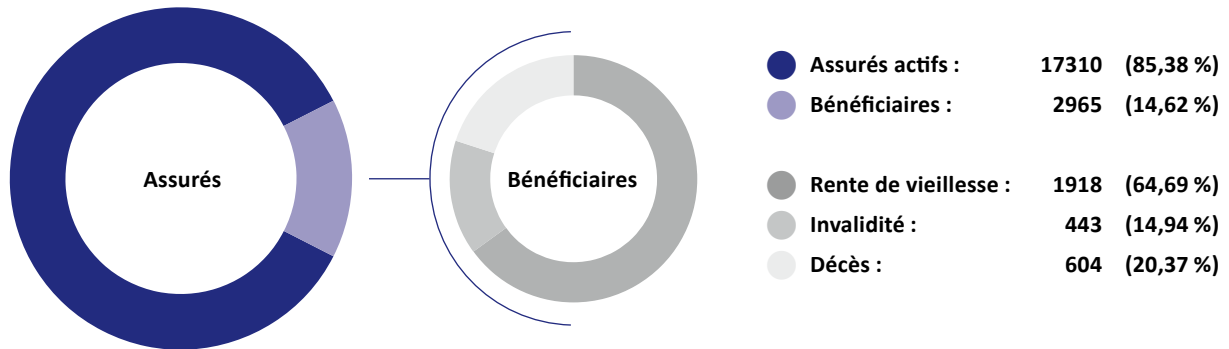
Autres conseillers

Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Michael Krähenbühl

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP)
Registre n° BE 836
Expertes chargées de la surveillance
Audit externe : Esther Wegmüller
Examen de l'organisation : Yuliya Saxer

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



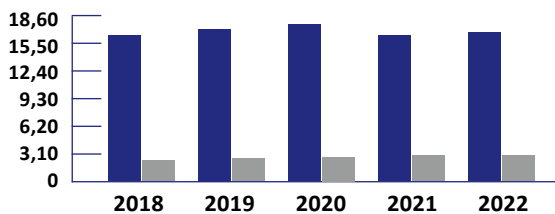
9,1
Assurés actifs, par rente de vieillesse

-7,6 %
Rendement net des placements

2338
Entreprises

Structure actifs / bénéficiaires de rentes

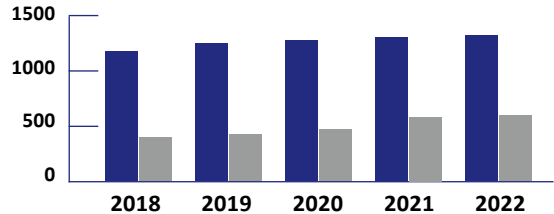
(Nombre de personnes en milliers)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

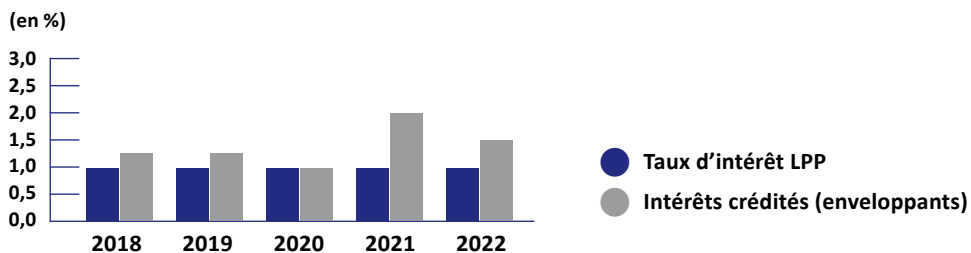
Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

(En millions de CHF)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2022, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 2,00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse. En 2021, la rémunération rétrospective a été appliquée pour la première fois.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

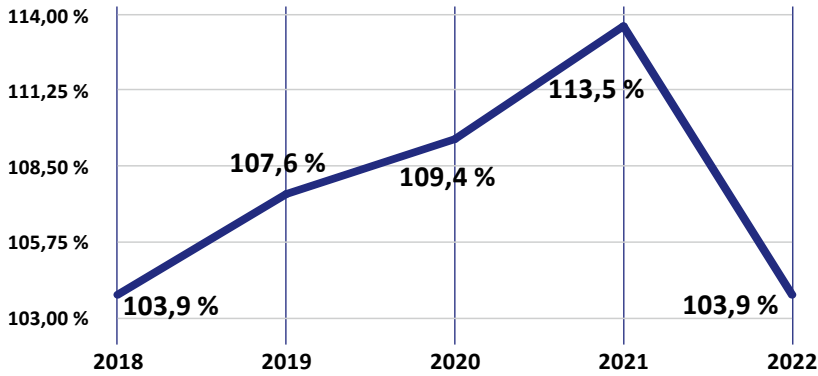
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 1 004 732 509

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 359 307 036



Taux de couverture au 31.12.

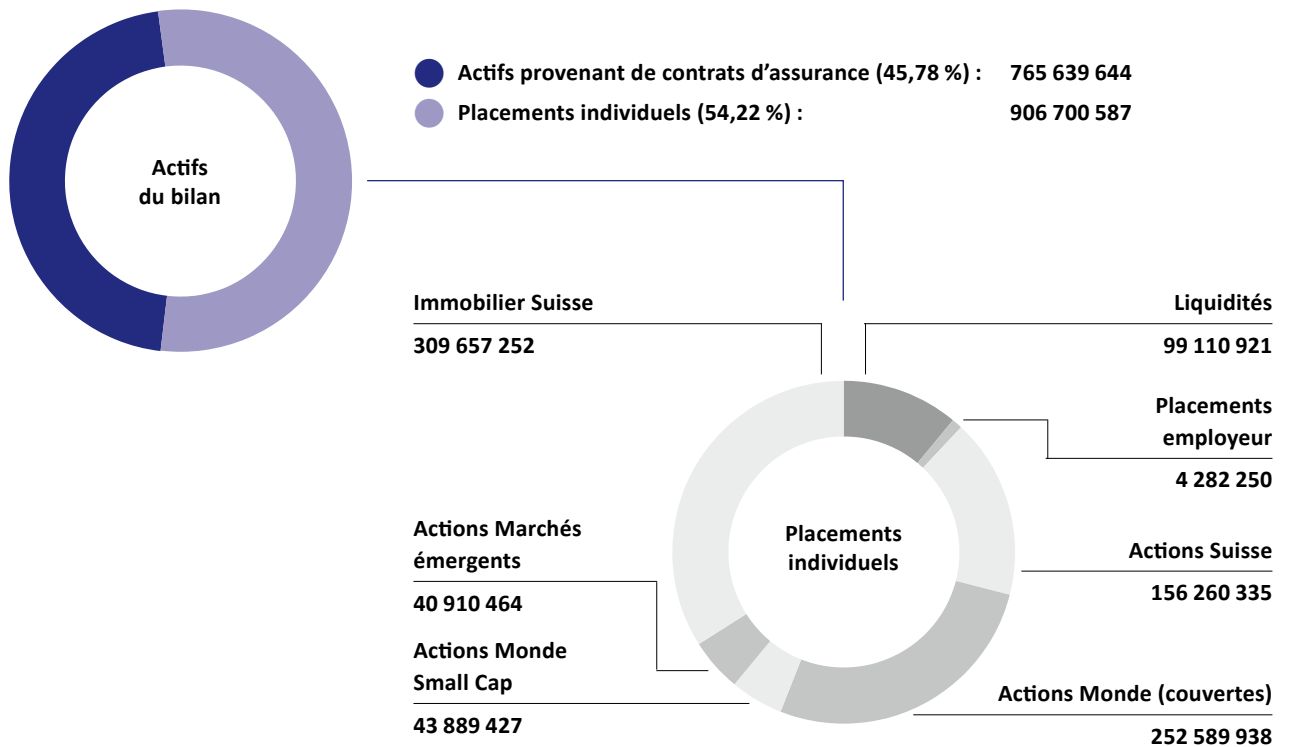


29,8 %
Réserve de fluctuation de valeurs cible

100 %
Transparence des coûts

0,35 %
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 1 672 340 231



Caisse de pensions MOBIL

Wölflistrasse 5 | 3006 Berne
031 326 20 19 | info@pkmobil.ch
www.pkmobil.ch

